

Département
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac

Séance du 20 Janvier 2021

Nombres de membres

Afférents : 15
En exercice : 19
Présents : 17

L'an deux mil vingt et un et le vingt Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CARTAGENA Magali, Maire

Date de la convocation

13/01/2021

Date d'affichage

Présents : Mme CARTAGENA Magali, Maire, Mmes : BERCIER Martine, BLAUT Séverine, BRESARD Françoise, DONGOIS Noémie, MONTENOT Sabine, SEGUIN Marie-Andrée, SEMELET Marie-Agnès, MM : BERNASCONI Eric, CAMUS Jean-Michel, COTHENET Lambert, CUENIN Guy, DEMANGE Joel, GERBET Bruno, MIELLE ERIC, ROBIN Dominique, SEMELET Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MENU Cindy à Mme CARTAGENA Magali, SIMON-VIREY Armelle à Mr DEMANGE Joel

Secrétaire de séance: Mme SEGUIN Marie-Andrée

-
- **2021-001** : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET LE RUISSEAU
 - **2021-002** : DEMANDE DE REDUCTION DU LOYER 2020 PAR LE CAMPING
 - **2021-003** : DEMANDE DE REDUCTION DE MONSIEUR THEVENOT FRANCOIS
 - **2021-004** : CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS
 - **2021-005** : ADMISSION EN NON-VALEUR AU NOM DE LA SNCF
 - **2021-006** : BAIL A FERME AU PROFIT DE MADAME PELLETIER FLORENCE
 - **2021-007** : ADHESION A L'ASSOCIATION LA MONTAGNE
 - **2021-008** : DESIGNATION DES MEMBRES AU BUREAU DE L'AFR D'HEUILLEY-COTTON
 - **2021-009** : ADHESION DES COMMUNES DE CHASSIGNY ET GUYONVELLE
 - **2021-010** : CONVENTION POUR LA RESERVATION DE TERRAINS POUR LE FUTUR PAR EOLIEN D'HEUILLEY-COTTON ET VILLEGUSIEN
-

- 2021-001 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET LE RUISSEAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Trésorerie de passer les écritures de stock pour le budget lotissement le Ruisseau.

Les crédits n'étant pas prévus, il est proposé la décision modificative suivante :

Dépense investissement : compte 3354 : Etudes et prestations de services : + 960,00€
Recette investissement : compte 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 960,00€
Dépense fonctionnement : 023 : Virement à la section d'investissement : + 960,00€
Recette fonctionnement : 7133 : Variation en cours de production de biens : + 960,00€

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/01/2021

- 2021-002 : DEMANDE DE REDUCTION DU LOYER 2020 PAR LE CAMPING

Madame le Maire fait part du courrier de la SARL NEW WAY demandant une réduction du loyer 2020 pour le camping. La commission camping s'est réunie en date du 10 décembre 2020 et a proposée une réduction de 1 500,00€.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Faire une réduction du loyer 2020 au camping d'un montant de 1 500,00€.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette réduction.

à main levée (pour : 18 contre : 0 abstentions : 1)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/01/2021

- 2021-003 : DEMANDE DE REDUCTION DE MONSIEUR THEVENOT FRANCOIS

Madame le Maire fait part du courrier de Monsieur THEVENOT François, gérant du Relais du Lac et du Relais de Saint Michel demandant une aide à la commune suite à la crise sanitaire actuelle.

Il est proposé de faire une réduction à Monsieur THEVENOT François sur ses factures d'eau 2020 d'un montant de 1 500,00€.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Faire une réduction de 1 500,00€ à Monsieur THEVENOT François sur ses factures d'eau 2020.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette réduction.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/01/2021

- 2021-004 : CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

Madame le Maire présente la convention de l'Association 30 millions d'Amis concernant la stérilisation et l'identification des chats errants dans la commune de VILLEGUSIEN LE LAC. Elle est basée, comme il avait été discuté lors de la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2020 sur 15 chats pour l'année pour un coût de 525,00€. Il est également rappelé que les personnes venant demander un bon pour emmener les chats devront signer une attestation s'engageant à ne pas nourrir les chats et les redéposer où ils les ont pris.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter la convention de 30 millions d'amis concernant la stérilisation et l'identification des chats errants pour un montant de 525,00€ pour l'année 2021.
- Autoriser Madame le Maire et les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cette convention.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/01/2021

- 2021-005 : ADMISSION EN NON-VALEUR AU NOM DE LA SNCF

Le Maire présente une demande d'admission en non-valeur émanant de la trésorerie concernant la SNCF d'un montant de 24,00€, correspondant à la redevance eau et assainissement 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter l'admission en non-valeur concernant la redevance eau et assainissement 2017 de la SNCF d'un montant de 24,00€.

- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer le mandat correspondant à cette admission en non-valeur.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/01/2021

- 2021-006 : BAIL A FERME AU PROFIT DE MADAME PELLETIER FLORENCE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bail à ferme de Madame PELLETIER Florence est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de la renouveler. Le terrain est situé En Fontenil sur le territoire de Prangey. Le loyer de 2020 était de 5,20€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Renouveler le bail à ferme de Madame PELLETIER Florence à compter du 01 janvier 2021 pour une durée de 9 ans, au lieudit En Fontenil à Prangey, pour un montant de 5,20€ revisable au 1er octobre 2021 selon l'indice des fermages.

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce bail à ferme.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/01/2021

- 2021-007 : ADHESION A L'ASSOCIATION LA MONTAGNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'adhésion et d'abonnement à l'Association la Montagne pour l'année 2021. L'adhésion est de 30,00€ et l'abonnement au journal Vivre Ici de 10,00€ pour un an et 20,00€ pour 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Adhérer à l'Association le Montagne pour l'année 2021 pour un montant de 30,00€ et prendre l'abonnement au journal Vivre Ici pour un an pour un montant de 10,00€.

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion et abonnement.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/02/2021

- 2021-008 : DESIGNATION DES MEMBRES AU BUREAU DE L'AFR D'HEUILLEY-COTTON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme CAVAILLES de la Sous-Préfecture demandant la désignation par le Conseil Municipal de 3 membres au bureau de l'AFR d'Heuilley-Cotton. Le dernier arrêté est de 2011 sachant que le bureau doit être renouvelé tous les 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de désigner en représentant à l'AFR :

- Monsieur MINOT Guy

- Monsieur GAGNANT Christophe

- Monsieur MOCQUARD William

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/01/2021

- 2021-009 : ADHESION DES COMMUNES DE CHASSIGNY ET GUYONVELLE

Madame le Maire présente la demande du SMTPL pour l'adhésion des communes de Chassigny et Guyonvelle au SMTPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- l'adhésion des communes de Chassigny et Guyonvelle au SMTPL.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/01/2021

- 2021-010 : CONVENTION POUR LA RESERVATION DE TERRAINS POUR LE FUTUR PAR EOLIEN D'HEUILLEY-COTTON ET VILLEGUSIEN

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-049 du 22 mars 2018.

Suite à l'intervention de la société Engie Green en date du 25 novembre 2020, il est demandé de revoir la convention pour la réservation des parcelles PUBE B-425, PUBE 239 ZK 10, PUBE 239ZK 17, PUBE 239 ZK 18, PUCS chemin au Cartiers, PUCS 239 ZK 18.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Refuser la convention avec la Société Engie Green pour la réservation des parcelles pour le futur parc éolien.

à main levée (pour : 3 contre : 9 abstentions : 3) Messieurs COTHENET Lambert, SEMELET Philippe, CAMUS Jean-Michel étant directement concernés ne participent pas au débat et au vote.
Monsieur ROBIN Dominique annonce son refus de participer au vote.
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/01/2021

Complément de compte-rendu:

- Une discussion est faite sur l'achat de terrain de Monsieur MARTIN Philippe qui était mis à l'ordre du jour, ce point sera revu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Il a été constaté qu'un des devis de la réfection de la toiture du foyer de Villegusien n'était pas complet et qu'il manquait certaines mentions légales. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Madame le Maire informe qu'un devis a été signé avec l'entreprise DUPONT pour l'arrachage d'une haie au cimetière de Villegusien pour un montant de 780,00€ HT.
- Le logement situé 3 place de la Libération à Heuilley-Cotton va être à louer, le tarif sera fixé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- La commune a perçu 43 763,00€ de FCTVA pour le 2^{ième} et 3^{ième} trimestre 2020.
- Plusieurs problèmes persistent au niveau de l'antenne relais au dessus de Prangey, Madame le Maire a contacté Orange afin qu'ils interviennent.
- Les infirmières ne sont plus présentes au foyer de Villegusien pour effectuer les tests COVID.
- Des papiers vont être distribués aux personnes de plus de 75 ans concernant la vaccination contre la COVID 19, la CCAVM souhaitant recenser les personnes ayant des difficultés de mobilité.
- Un remboursement est en cours concernant les redevances assainissement 2020 pour les communes de Prangey, Vesvres sous Prangey, Saint-Michel et Piépape.
- Un courrier a été reçu de l'avocat de Monsieur DESGREZ Didier demandant des dédommagements pour les pertes de récoltes lors de la fermeture du pont à Piépape, l'ensemble des documents ont été transmis à Maître Le Bigot et notre assurance Groupama.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a donné son accord à Monsieur DUPONT Romain pour refaire le trottoir au niveau de la maison située 8 rue de la Quetise à Villegusien. Ce dernier ayant acheté la maison et voulant démonter le mur a proposé à la

commune de refaire gracieusement le trottoir devant la maison.

- Un courrier a été reçu ce jour de la SCI des Fretieux pour vendre des parcelles à la commune pour la deuxième phase du lotissement Champs Devant II à Villegusien, ce sujet sera revu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Plusieurs questions sont posées par Monsieur ROBIN Dominique :

- l'abri de bus devant le groupe scolaire est-il pris en charge par la CCAVM? non, un fond de concours va être versé par la CCAVM mais ce dernier étant sur le domaine communal il n'appartient donc pas à la compétence scolaire. Ce point ayant déjà été posé, Madame AUBRY de la CCAVM se propose de le contacter pour plus d'explication.

- où en est le dossier de la place de Saint-Michel? le projet est abrogé comme décidé lors de la dernière réunion du conseil municipal du 16 décembre 2020. Seul les candélabres ont été installés.

- où en est l'avancement de la salle de convivialité d'Heuilley-Cotton ? La construction est en cours, des réunions de chantier ont lieu toutes les semaines. Le compte rendu est envoyé aux membres de la commission travaux.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 17 FEVRIER 2021 A 20H00

